

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 1 DECEMBRE**

Présents : MM. SOULHIARD Marie-Christine, ROYER MANOHA Olivier, THOUÉ Caroline, BESSET Pierre-Yves, ALFIERI Françoise, ENGELMANN Christophe, MARGNAT Flavien, MARTIN Mickaël

Absents excusés : MARCOUX Jean-François pouvoir à SOULHIARD Marie-Christine  
SCEVOLA Damien pouvoir à MARGNAT Flavien  
BONOT Bernard

Approbation du dernier PV à l'unanimité.

**PORTE DE DROM'ARDECHE – MODIFICATION STATUTAIRE** (délibération 2016/19)

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de statuts communautaires tel que présenté.

**PORTE DE DROM'ARDECHE – CONVENTION ADS** (délibération 2016/20)

Face au retrait annoncé de la Direction Départementale des Territoires en matière d'instruction des actes liés à l'application du droit des sols (ADS), la Communauté de Communes propose d'apporter une assistance aux communes de son territoire, en mettant en place un service commun ADS à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Pour cela, une convention est proposée précisant notamment les modalités de fonctionnement et de financement du service commun et les rôles et obligations respectives de la communauté de communes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention proposée.

**ACQUISITION PARCELLE A 1207** (délibération 2016/21)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la proposition de cession gratuite à la commune de la parcelle A 1207 d'une superficie de 70 m<sup>2</sup> appartenant à M. ROYER MANOHA Pierre.

Madame le Maire informe qu'afin de réduire les frais notariés, Maître SCHLAGBAUER, notaire à Sarras propose d'effectuer cette acquisition pour un montant de 1 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE l'achat de la parcelle A 1207 pour un montant de 1 €**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents se rapportant à cette opération**

## **REVISION LOYER APPARTEMENT COMMUNAL**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir le prix du loyer à 313 € mensuel pour l'année 2017.

## **CREATION D'UN EMPLOI RECENSEUR** (délibération 2016/22)

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de créer 1 poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations de recensement 2017**
- **FIXE la rémunération à 632 € brut**

## **PRISE EN CHARGE FINANCIERE DU CONCERT ANNUEL** (délibération 2016/23)

Suite l'organisation du concert du 11 décembre 2016 en lien avec l'association LIRE A VALOUX, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE que le montant de la facture du prestataire ARAGORN sera pris en charge par la Mairie soit un montant de 830 €**

## **CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL** (délibération 2016/24)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable à la demande d'indemnité du receveur municipal.

## **ETUDE DE DEVIS :**

Madame le Maire présente deux devis pour la pose des numéros et plaques de rues.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise T.D.S pour un montant HT de 2 700 €

## **DIVERS :**

Le rallye du haut vivarais du 29.04.2017 passera sur notre commune. Venant de Thorrenc, il empruntera le chemin des rioux.